

23 mar 2017 -15:27

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mars 2017](#)

Cadre pluriannuel pour le patient avec les pharmaciens d'officine

Le Conseil des ministres a approuvé le cadre pluriannuel pour le patient avec les pharmaciens d'officine, conclu entre la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block et le secteur des pharmaciens.

Ce cadre pluriannuel regroupe plusieurs initiatives politiques et définit un trajet de développement pour les pharmacies indépendantes et coopératives en vue de promouvoir la qualité de vie des patients au travers d'un usage effectif, sûr et efficace des médicaments. Il prend des mesures importantes en direction de soins pharmaceutiques de qualité, accessibles et abordables et renouvelle le rôle des pharmaciens d'officine et vise à numériser davantage les processus des services de soins pharmaceutiques.

Ce cadre pluriannuel est mis en oeuvre sans moyens supplémentaires par le biais d'une réallocation avec neutralité budgétaire des honoraires du pharmacien d'officine.

Le cadre pluriannuel offre de nouvelles perspectives au patient, au pharmacien et aux pouvoirs publics :

- les patients ont accès à de nouveaux services tels que le suivi proactif de leur médication par leur pharmacien de référence
- le pharmacien d'officine a désormais l'occasion de se profiler à nouveau et de développer davantage au sein de la première ligne
- les pouvoirs publics voient le pharmacien de référence assumer un rôle actif dans la réforme des soins chroniques vers des soins intégrés pour une meilleure santé, ils ouvrent des perspectives pour une utilisation plus rentable des médicaments et prennent des mesures concrètes en vue de solutions durables pour des soins pharmaceutiques qualitatifs et accessibles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>